

Monts



Thilouze

Villeperdue

SORIGNY

LÉGENDE :

AS1 : Protection des eaux potables et minérales

- Captaige
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection éloignée

T1 : Voies ferrées

- Ligne SNCF
- Zone de protection

Servitude T4 = Emprise servitude T5

T5 : Aéronautique

- Pistes aérodrôme
- Emprise de la zone de dégagement

T7 : Aéronautique

- T7aef : 24kms autour de l'aérodrome de
- Tous-St-Symphorien en dehors de la zone de protection T5
- Extérieur des zones de dégagement
- T7civ : Concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5



**PLAN
DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE**

LGV SEA vers Bordeaux

Ligne 90kv N°1 LARCAY-SORIGNY



PREFÊTE
D'INDRE-ET-LOIRE

Direction
Départementale des
Territoires

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
en date du
approuvant la révision n° 1
du P.L.U.
Le Maire

Echelle
1/5 000 e

Documents graphiques
Servitudes d'Utilité Publique
Secteur Sud - Ouest

2/3